

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/168 *5F*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 18 novembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 12 novembre 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Marc Rochas, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Pierre Suzzarini, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Robert Cuchet, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud, Thibaud Bécourt, Jean-Pierre Athenoux.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier.

Pouvoirs : Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Béatrice Vial à Eric Bernard, Danièle Montagnon à Françoise Streit, Uta Ihle à Claude Didier, Faure Yannick à Alain Roche, David Piccarretta à Gilles Cléret.

Votants : 38 Pour : 38

OBJET : SOUTIEN AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA SARL PAIN SAUVAGE

La SARL Pain sauvage est une boulangerie artisanale au feu de bois et au levain créée en septembre 2023 qui dispose d'un four mobile installé sur le hameau de Longefonds (Clelles). Les 2 gérantes alimentent avec leur fournée hebdomadaire 7 dépôts de pain sur le territoire (Clelles village, Clelles Longefonds, Le Percy, Monestier du Percy, Mens, Cornillon en Trièves, Saint Michel les Portes et Monestier de Clermont). Elles proposent également des ateliers autour du pain dans les EHPAD, écoles, centres sociaux ou événements du Trièves (et de l'agglomération). Elles sont également présentes sur le marché de Prébois.

Un an après leur création, elles passent dans une seconde phase de développement de l'activité car la production a triplé et l'engouement pour les ateliers est réel. L'outil de production a besoin d'être adapté aux nouvelles perspectives de développement. Ainsi, un nouveau fournil fixe va voir le jour dès cet hiver à Monestier de Clermont dans le centre village. La surface de production va passer de 15 à 60 m² et elles vont investir dans un four de grande capacité (en passant de 25 à 85 kilos de pain par fournée).

Le projet prévoit l'achat du four et de divers équipements matériels, des travaux de fumisterie et divers travaux d'aménagement intérieur pour un montant de 43 000 €.

Ce projet a été présenté en commission économie - emploi de la CCT le 24 octobre dernier dans le cadre de l'appel à projet « Développement d'activités ». La commission a souhaité soutenir financièrement ce projet à hauteur de 4 000 € afin que le porteur de projet puisse bénéficier d'un soutien financier du Leader (16 011 €) sur une assiette prévisionnelle de dépenses de 43 000 €. Pour rappel, il faut obligatoirement une contrepartie territoriale face au Leader (1 € du territoire = 4 € du Leader).

L'entreprise a également déposé une demande de financement régionale (5 103 €) et une demande de financement auprès de 7 communes du Trièves (400 €).

L'aide de la CCT sera attribuée sous réserve du cofinancement par l'Europe (Leader), la Région ou une commune du Trièves.

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le 26/11/2024

ID : 038-200030658-20241118-2024_168-DE



Cette subvention forfaitaire sera affectée sur le budget économie – emploi du compte 03 1 18 7 subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé (soutien aux projets économiques locaux).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le soutien au projet de développement de la SARL Pain Sauvage, à hauteur de 4000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 18 novembre 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 26/11/24 et de sa publication le 26/11/24